

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008**

Délibération
n° 2008.09.195

**Etablissement Public
Foncier (EPF) :**
désignation d'un
représentant au
conseil
d'administration

LE VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 septembre 2008**

Secrétaire de séance : Fatiha BOURDAREAU

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Philippe LAVAUD à Denis DOLIMONT, Simon DEFORGE à Rachid RAHMANI

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Françoise LAMANT

Excusé(s) représenté(s) :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ, François ELIE par Samuel CAZENAVE, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT	Rapporteur : Monsieur BESSE
-------------------------------------	------------------------------------

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par délibération n°279 du 28 septembre 2006, le conseil communautaire a donné un accord de principe sur la création d'un établissement public foncier (EPF) de Poitou-Charentes ayant pour mission de réaliser les acquisitions foncières et les opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement ultérieur sur des terrains.

Le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes qui a été publié au journal officiel du 2 juillet 2008, avait reçu un avis favorable du conseil communautaire par délibération n°406 du 23 novembre 2007.

La composition du conseil d'administration a été arrêtée à vingt-cinq représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, dont 6 représentants du conseil régional de Poitou-Charentes, 8 représentants des conseils généraux, 7 représentants des communautés d'agglomération, désignés par chaque organe délibérant dont un pour la communauté d'agglomération du Grand Angoulême et 4 représentants des autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Les représentants sont désignés pour 6 ans, étant précisé que la fin de leur mandat électif met automatiquement fin à leur représentation au sein de l'EPF.

Il convient donc de désigner un représentant pour la ComAGA au conseil d'administration de l'EPF Poitou-Charentes.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 5 septembre 2008,

Je vous propose :

DE DESIGNER Monsieur Philippe LAVAUD (un membre titulaire) et Jean-Claude BESSE (un membre suppléant) en tant que représentants de la ComAGA au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Poitou-Charentes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
30 septembre 2008	01 octobre 2008